

- Faculté de droit
- [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

## Module 12 (2122) Développement continu de l'assurance-invalidité (4DR2382)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
<b>Master bilingue en droit</b>	<b>Cours: 15 j</b>	Voir ci-dessous	4
<b>Master en droit</b>	<b>Cours: 15 j</b>	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

### Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

### Equipe enseignante

DUPONT Anne-Sylvie, Professeure ordinaire  
N'GORAN Ruth-Esther, assistante-doctorante  
MELI Marco, assistant-doctorant

### Contenu

L'assurance-invalidité a fait l'objet d'une importante révision, entrée en vigueur au 1er janvier 2022. Ce séminaire a pour premier but de permettre aux participantes et aux participants de mettre à jour les connaissances acquises lors du cours de Bachelor. Au-delà, il est l'occasion de faire le tour des différentes modifications, de réfléchir à leur pertinence et d'envisager les conséquences de cette révision.

Plus spécifiquement, les questions suivantes seront abordées:

1. Comprendre les raisons qui ont entraîné cette réforme et les enjeux qu'elle a révélés ;
2. Etudier le nouveau système de rentes et ses éventuels impacts dans d'autres domaines de la sécurité sociale ;
3. Etudier les nouvelles mesures destinées aux jeunes personnes atteintes dans leur santé psychique
4. Etudier les nouvelles conditions de la prise en charge des mesures médicales pour les personnes atteintes d'infirmités congénitales, et comprendre leur impact, notamment pour les personnes atteintes de maladies rares

### Forme de l'évaluation

La participation aux séances est obligatoire, de même que la remise des travaux de groupe demandés.

### Documentation

La documentation nécessaire sera transmise aux étudiant-e-s par le biais de Moodle.

### Pré-requis

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

### Forme de l'enseignement

L'enseignement demande une participation active des étudiant-e-s. Les présentations théoriques sont limitées, au profit de travaux réalisés en groupe et de présentations orales.

### Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Expliquer les raisons qui ont entraîné la réforme de l'assurance-invalidité
- Décrire le nouveau système de rentes et ses éventuels impacts dans d'autres domaines de la sécurité sociale
- Synthétiser les enjeux révélés par la réforme de l'assurance-invalidité
- Discuter l'impact des nouvelles conditions de la prise en charge des mesures médicales pour les personnes atteintes d'infirmités congénitales, notamment pour les personnes atteintes de maladies rares
- Analyser les nouvelles conditions de la prise en charge des mesures médicales pour les personnes atteintes d'infirmités congénitales
- Expliquer les nouvelles mesures destinées aux jeunes personnes atteintes dans leur santé psychique

### Compétences transférables

- Travailler en groupe
- Expliquer les enjeux de la question traitée

- Faculté de droit
- [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

**Module 12 (2122) Développement continu de l'assurance-invalidité (4DR2382)**

- Interpréter le résultat de ses recherches
- Synthétiser les informations obtenues
- Traiter les différentes sources du droit (loi, jurisprudence, doctrine)
- Concevoir une méthode de travail
- Présenter le résultat des travaux réalisés